

S.I.R.S. LA CHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY

Liste des délibérations Séance du Mardi 10 Octobre 2023

Date de la convocation 3 Octobre 2023	L'an deux mil vingt-trois le dix Octobre à 18 heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CHAPELLE AUX POTS sous la présidence de Madame GRUET Paulette, Présidente.
Date d'affichage 13/10/2023	
Nombres de membres En exercice : 4 Présents : 4	- Présents : Mme GRUET Paulette, Présidente, Mme DESPREZ Anne, M. LANGLOIS Frédéric, M. MARQUIS Alexandre - Absent(s) M. MAGNOUX Alain - Le quorum étant atteint A été nommé(e) secrétaire Mme DESPREZ Anne

ORDRE DU JOUR

- Mutualisation avec l'ADICO dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
- Mise en place de la nomenclature comptable M57
- Admissions en non-valeur et créances éteintes
- Décision modificative au budget syndical
- Personnel syndical
- Tarifs syndicaux
- Questions diverses

- Objet : Mutualisation avec l'ADICO dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) (réf : 2023_D19)

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Mise en place de la nomenclature comptable M57 (réf : 2023_D20)

Passage de la nomenclature M14 à M57 obligatoire à compter du 01^{er} janvier 2024.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes (réf : 2023_D21)

A la demande de la SGC de Méru, des créances ont été admises en non-valeur et en créances éteintes.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Décision modificative au budget syndical (réf : 2023_D22)

Suite à la demande de la SGC de Méru de provisionner certaines créances douteuses ou contentieuses, une décision modificative du budget a été nécessaire afin d'alimenter le chapitre concerné.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Personnel Syndical (réf : 2023_D23)

Suite à la réorganisation des services liés aux écoles, le temps d'emploi d'un des agents du SIRS a été modifié.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Tarifs syndicaux (réf : 2023_D24)

Suite à la forte augmentation des coûts des repas, les tarifs de la cantine ont été modifiés :

S.I.R.S. LA CHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY

- Période scolaire : passage de 2,50 € à 3,10 € avec réservation et de 5,00 € à 6,20 € sans réservation
- Extrascolaire (vacances) : il n'y aura plus de cantine, les enfants devront apporter leur repas froid ou à faire réchauffer au micro-ondes.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

Pour copie conforme, en marie, la 12 Octobre 2023
La Présidente, Paulette GRUET.

